

Rapport annuel de 2017-2018
Société des loteries et des jeux du
Nouveau-Brunswick

Rapport annuel de 2017-2018

Publié par la :

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Gouvernement du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1
Canada
<http://www2.gnb.ca/content/gnb/biling/fin.html>

Janvier 2020

Couverture :

Services gouvernementaux

Impression et reliure :

Services d'impression, ASINB

ISBN 978-1-4605-1901-1 (Imprimé)

ISBN 978-1-4605-1902-8 (En ligne)

ISSN 1920-6925 (Imprimé)

ISSN 1920-6933 (En ligne)

Imprimé au Nouveau-Brunswick

L'honorable Ernie L. Steeves
Ministre des Finances et du Conseil du Trésor
Province du Nouveau-Brunswick

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel de la Société des loteries et des jeux
du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.



David Nowlan
Administrateur



Cheryl Hansen
Vice-présidente

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) a été établie selon la *Loi sur la Réglementation des jeux*. La SLJNB est une société de la Couronne qui crée, organise, tient et gère tous les jeux de hasard dans la province en vertu de l'alinéa 207(1)a) du *Code criminel* du Canada.

L'article 5 de la *Loi* énumère les objets de la SLJNB :

- créer, organiser, entreprendre, tenir et gérer les loteries pour le compte du gouvernement de la province (ou pour le compte du gouvernement de la province et celui d'une autre province du Canada);
- veiller à ce que la SLJNB tienne et gère les loteries conformément au *Code criminel* (Canada), ainsi qu'à la *Loi* et à son règlement d'application;
- prendre toute autre mesure visant les loteries qu'exige le lieutenant-gouverneur en conseil.

La SLJNB compte également deux autres domaines de responsabilité, en plus de son mandat de « tenir et de gérer les loteries » :

- l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique provinciale du jeu responsable;
- la gestion des ententes relatives au partage des recettes tirées des jeux avec les Premières Nations.

Les trois secteurs d'affaires (c.-à-d. les loteries approuvées) de la SLJNB sont la loterie vidéo, les billets de loterie et les jeux de casino. La Société des loteries de l'Atlantique (SLA) s'occupe des secteurs d'affaires de la loterie vidéo et des billets de loterie pour le compte de son actionnaire, la SLJNB. En tant qu'actionnaire provinciale, la SLJNB est responsable de la gestion de la relation de surveillance et de reddition des comptes avec la SLA et de la nomination de directeurs pour la représenter au conseil d'administration de la SLA.

Les jeux de casino sont exploités par deux fournisseurs de services du secteur privé : Great Canadian Gaming (NB) Limited (Casino Nouveau-Brunswick) et Grey Rock Entertainment Center Inc. (Casino Grey Rock). La SLJNB exerce sa fonction de tenir et de gérer les jeux de casino en assurant la gestion des ententes conclues avec ces fournisseurs de services et en surveillant les activités des casinos.

RÉGIE

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la SLJNB gère les activités et les affaires internes de la Société. Il se compose du ministre des Finances, du sous-ministre des Finances et de deux hauts fonctionnaires nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Selon la *Loi sur la réglementation des jeux*, un des hauts fonctionnaires nommés doit provenir du ministère de la Santé. La SLJNB, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, relève ultimement du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Le 31 mars 2018, les membres du conseil d'administration étaient :

- L'hon. Cathy Rogers, ministre des Finances (présidente)
- Nicole Picot, sous-ministre des Finances (vice-présidente)
- Tom Maston, sous-ministre de la Santé
- David Nowlan, contrôleur adjoint

Dirigeants et personnel de soutien

Il y a trois dirigeants de la Société comme le prévoient les règlements administratifs :

- Le chef des opérations
- Le secrétaire
- Le trésorier

Ces dirigeants ont des fonctions précises comme le prévoient les règlements administratifs, ainsi que toutes autres fonctions que stipule le conseil d'administration. Actuellement, les trois dirigeants de la

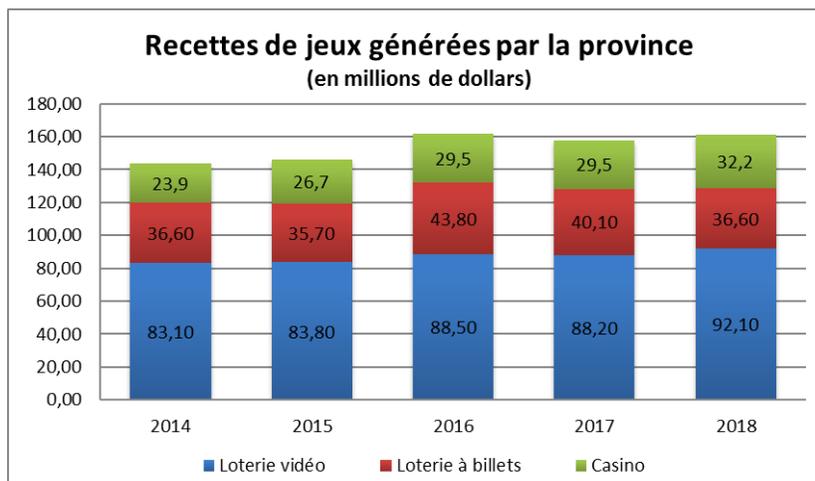
Société sont tous des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick. La SLJNB reçoit également de l'aide supplémentaire et des services du personnel de la Division des relations avec les organismes et des services généraux, du ministère des Finances.

POINTS SAILLANTS DE 2017-2018

La SLJNB reçoit les profits nets découlant des activités de la SLA au Nouveau-Brunswick ainsi qu'une part des recettes brutes associées aux activités des casinos provinciaux (Casino Nouveau-Brunswick et Casino Grey Rock), comme le prévoient les ententes avec les fournisseurs de services.

Recettes tirées des jeux

Un total de 160,9 M\$ des recettes tirées des jeux a été reçu en 2017-2018.



En 2017-2018 :

- Les recettes de la SLJNB découlant des activités des casinos étaient de 32,2 M\$, soit une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent.
- Les recettes de la SLJNB découlant des loteries vidéo et de la loterie traditionnelle étaient de 128,7 M\$, soit 0,4 M\$ de plus que l'exercice précédent.

En vertu de l'article 78 de la *Loi*, les frais d'application de la *Loi* seront payés par prélèvement sur les revenus de la SLJNB. Ces frais comprennent l'application et la réglementation de la *Loi* (respectivement par le ministère des Finances et le ministère de la Sécurité publique).

En 2017-2018, l'excédent annuel de 138,1 M\$ a été versé au gouvernement du Nouveau-Brunswick et utilisé pour financer des programmes provinciaux importants comme les programmes de soins de santé et d'éducation.

Plus de détails sont fournis dans les états financiers de la SLJNB pour l'exercice 2017-2018 figurant dans le présent rapport.

| 2017-2018 | |
|---|--------------------------|
| Où va l'argent? | (en millions de dollars) |
| • Excédent versé à la province | 138,1 \$ |
| • Fonds en fiducie pour l'avancement des arts | 0,7 \$ |
| • Fonds en fiducie pour l'avancement du sport | 0,5 \$ |
| • Paiements aux Premières Nations | 13,6 \$ |
| • Autre | 4,7 \$ |

Jeux de casino

Casino Nouveau-Brunswick

La SLJNB gère l'entente de prestation de services conclue avec l'exploitant du *Casino Nouveau-Brunswick*. L'exploitant du *Casino Nouveau-Brunswick* est Great Canadian Gaming (NB) Limited. Cette année représente la huitième année d'exploitation du *Casino Nouveau-Brunswick* qui est situé à Moncton, tout près d'une sortie de la Transcanadienne, sur le chemin Mountain.

Le complexe casino de destination est composé de trois bâtiments distincts intégrés dans une conception linéaire : un hôtel, un centre de divertissement multifonctionnel et centre de congrès qui accueille une variété d'activités dont des spectacles et des conférences, et le casino.

En 2017-2018, le casino offrait environ 635 machines à sous, 18 jeux de table et 6 tables de poker. Il a accueilli plus de 1,5 million de visiteurs.

Casino Grey Rock

La SLJNB gère l'entente de prestation de services conclue avec l'exploitant du *Casino Grey Rock*, situé dans la Première Nation malécite du Madawaska (Edmundston). L'exploitant du *Casino Grey Rock* est Grey Rock Entertainment Center Inc., et cette année représente la troisième année d'exploitation du casino.

En 2017-2018, le casino offrait environ 173 machines à sous, 2 jeux de table électronique et quatre tables de poker. Il a accueilli plus de 199 000 visiteurs.

Loterie vidéo et loterie traditionnelle

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'exploite pas directement de loteries, mais il est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique (SLA) et de la Société de la loterie interprovinciale (SLI). La SLJNB agit à titre d'actionnaire du gouvernement provincial à la SLA.

La SLA, qui appartient conjointement aux gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique, est chargée de l'exploitation du programme de loterie vidéo et de loterie traditionnelle au nom de la SLJNB.

La SLA s'occupe aussi des jeux de la SLI et elle en assure la commercialisation. La SLI est une société qui appartient conjointement aux gouvernements des 10 provinces. Ses produits en 2017-2018 étaient Lotto Max, Lotto 6/49 et Grande Vie – des jeux de tirage de loterie exploités à l'échelle nationale. En 2017-2018, les produits gagnés à la grattouille étaient The Walking Dead, Rénovation de Rêve, Sapphire Classique, SUPER Gagnant à Vie, Explosion d'argent, Loto instantanée 649, Diamants des Fêtes, 100x Multiplier, Mega \$\$\$, X MONNAIE, MULTI MILLIONNAIRE.

En 2017-2018, la SLA offrait, au Nouveau-Brunswick, les produits suivants :

- **Jeux de loterie vidéo**
- **Loteries nationales avec tirage** : Lotto 6/49, Lotto Max et Grande Vie
- **Loteries régionales avec tirage** : Atlantique 49, KENO Atlantique, Bucko, Lotto 4, Poker Lotto, Salsa Bingo, TAG et Twist
- **Paris sportifs** : PRO•LIGNE, PRO•LIGNE Mises Stade, PRO•LIGNE Fantaisie et PRO•LIGNE Futur
- **Jeux Gagnez à la Grattouille** à prix variés, notamment : 7 chanceux, Bingo, Mots Cachés, Gagnant à Vie! et Super Paquet
- **Billets à languettes** à prix variés, notamment : Barre Super, Croisillons, Boni Barre 10 et 7 enflammé
- **iBingo** : divers jeux tels que Bingo d'Atlantique, Bingo Party de cuisine, Bingo de la côte est, Bingo Phare, Vague Bingo et Bingo Vue de mer

- **Pick'n Click** : divers jeux tels que La pêche au homard, Chasse aux diamants, Dés chanceux, Poker à 3 cartes, Fusillade et Mots Cachés
- **Lots instantanés** à prix variés, notamment Lancer Casino, Mots Cachés, Loto instantanée 649, Monopoly, Tout en Couleurs, Slingo, Lignes Chanceuses

Jeu responsable

La SLJNB est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique provinciale en matière de jeu responsable. En 2017-2018, les activités liées au jeu responsable comprenaient les initiatives suivantes :

Financement attribué aux Services de traitement des dépendances et de santé mentale

Un financement global de plus de 1 million de dollars de l'excédent annuel fourni à la province a été mis à la disposition des programmes sur les services de traitement des dépendances, axé sur les services de prévention, de traitement et de réadaptation au ministère de la Santé.

Renseignements sur le jeu responsable au Casino Grey Rock

L'espace de renseignements sur le jeu responsable au Casino Grey Rock, sans employés, propose différents documents de renseignements sur le jeu responsable, délivrés par la SLJNB, de même que des sièges où les clients, les employés et toute autre personne peuvent s'asseoir pour s'informer sur le jeu responsable.

Centre de renseignements sur le jeu responsable (CRJR)

Le CRJR se trouve au Casino Nouveau-Brunswick et est un service établi par la SLJNB par l'intermédiaire d'un fournisseur de services sous contrat.

Le personnel du CRJR est dirigé et formé par Morneau Shepell.

Les services du CRJR sont accessibles aux joueurs, au personnel du casino, aux membres du public et aux professionnels qui désirent de l'information sur le jeu responsable.

Le CRJR a accueilli 2 433 visiteurs en 2017-2018.

Le CRJR au Casino Nouveau-Brunswick

Le CRJR fournit divers documents visant à informer et à éduquer les joueurs et autres personnes sur les sujets suivants :

- le jeu en général (p. ex. les cotes, le hasard, les mythes);
- la manière de jouer de façon responsable (p. ex. conseils pour que le jeu demeure un plaisir, meilleures pratiques);
- les signes annonçant un problème de jeu et les services de traitement offerts;
- le programme d'auto-exclusion volontaire du casino.

Premières Nations

La SLJNB partage les recettes tirées des jeux avec les Premières Nations conformément à ce que prévoit l'article 24 de la *Loi sur la Réglementation des jeux*. L'accord de partage des recettes a pour but de favoriser le respect de la politique de jeu du Nouveau-Brunswick et de stimuler le développement économique et communautaire. La SLJNB est responsable de la gestion des ententes relatives au partage des recettes tirées des jeux avec les Premières Nations.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général : Section 1

| Titre et année du domaine d'audit | Recommandations | |
|---|-----------------|--|
| | Total | |
| Vérification des états financiers de la SLJNB pour les exercices 2017-2018 et 2016-2017 | 3 | |

| Recommandations | État actuel |
|---|---|
| Nous recommandons encore une fois que le ministère des Finances et la SLJNB remédient au recouvrement des trop-payés non autorisés qui ont été versés aux Premières Nations avant le 1 ^{er} janvier 2016 à la suite d'une erreur de calcul des recettes tirées des jeux. | La SLJNB demandera des directives du gouvernement à ce sujet. |
| Nous recommandons que la direction et le conseil d'administration de la SLJNB discutent et conignent les risques associés à sa part de dette de la SLA et de recettes tirées des casinos et qu'ils prennent les mesures appropriées pour atténuer et surveiller ces risques. La direction et le conseil d'administration devraient envisager d'inclure ces éléments dans le registre des risques organisationnels afin d'en faire une surveillance et un suivi réguliers. | En collaboration avec la SLA, la SLJNB s'est penchée sur l'évaluation des répercussions juridiques et financières de la dette de la SLA sur la SLJNB et ses propres activités. La SLJNB modifiera son registre des risques organisationnels afin de mieux tenir compte des répercussions du risque inhérent à la dette de la SLA sur la SLJNB et les surveiller. |
| Nous recommandons encore une fois que la SLJNB examine et obtienne le soutien pour les écritures de journal de tiers utilisées pour calculer les montants importants. Cet examen devrait être documenté et conservé à des fins d'audit. | La SLJNB travaille avec le personnel du ministère de la Justice et de Sécurité publique pour examiner le soutien pour les écritures de journal de tiers qui pourraient être utilisées pour calculer les montants importants dans les états financiers de la SLJNB. |

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général concernant les exercices précédents : Section 2

| Titre et année du domaine d'audit | Recommandations | |
|--|-----------------|-------------------|
| | Total | Adoptées/résolues |
| Audit des états financiers de la SLJNB pour l'exercice 2015-2016 | 4 | 3 |
| Audit des états financiers de la SLJNB pour l'exercice 2014-2015 | 3 | 2 |
| Examen spécial de l'audit financier de la SLJNB pour l'exercice 2014-2015 https://www2.gnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Chap5f.pdf | 6 | 5 |
| Audit des états financiers de la SLJNB pour l'exercice 2013-2014 | 3 | 2 |

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2018



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président et au conseil d'administration de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'excédent accumulé, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son excédent accumulé, de l'évolution de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Kim MacPherson, FCPA, CA, IAS.A
Vérificatrice générale

Fredericton (N.-B.)
Le 25 mars 2019

Rapport de la direction

Le 31 mars 2018

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités de la direction. La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB).

La SLJNB a un système comptable et des contrôles connexes destinés à fournir à la direction et au conseil d'administration l'assurance raisonnable que les opérations sont exécutées et consignées conformément à ce qui est autorisé, que les actifs sont adéquatement protégés et comptabilisés, et que les registres financiers offrent la fiabilité voulue pour préparer les états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le conseil d'administration de la SLJNB est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et d'examiner et d'approuver les états financiers. Les membres du conseil d'administration examinent les états financiers, recommandent leur approbation et rencontrent périodiquement la direction et les vérificateurs externes pour discuter des contrôles internes et d'autres questions financières.



Cheryl Hansen
Sous-ministre des Finances
Vice-présidente de la SLJNB



Pat Steeves
Chef des opérations de la SLJNB



Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
État de la situation financière
au 31 mars

| Actif financier | 2018 | | 2017 | |
|--|-------------------|-----------|-------------------|-----------|
| À recevoir de la province du Nouveau-Brunswick – note 4a | 1 591 233 | \$ | 1 984 765 | \$ |
| Comptes débiteurs – note 4b | 5 170 880 | | 4 415 243 | |
| Investissements : | | | | |
| Investissement dans la Société des loteries de l'Atlantique Inc. – note 6 | 8 883 945 | | 4 396 521 | |
| Investissement dans le capital social de la Société de la loterie interprovinciale | 1 | | 1 | |
| Total de l'actif financier | 15 646 059 | \$ | 10 796 530 | \$ |

| Passif | | | | |
|-----------------------------|------------------|-----------|------------------|-----------|
| Comptes créditeurs – note 5 | 6 421 948 | \$ | 5 961 046 | \$ |
| TVH à payer | 118 830 | | 272 371 | |
| Recettes reportées | 221 335 | | 166 591 | |
| Total du passif | 6 762 113 | \$ | 6 400 008 | \$ |

| | | | | |
|----------------------------|------------------|-----------|------------------|-----------|
| Actif financier net | 8 883 946 | \$ | 4 396 522 | \$ |
| Excédent accumulé | 8 883 946 | \$ | 4 396 522 | \$ |

Passif éventuel – note 12

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par la Société


 _____ Administrateur


 _____ Administrateur

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars

| Recettes | Budget de 2018 | | 2018 | | 2017 |
|--|-----------------------|-----------|--------------------|-----------|--------------------|
| Revenu de placement de la SLA Inc. – note 6 | 121 957 000 | \$ | 128 673 219 | \$ | 128 246 111 |
| Casino Nouveau-Brunswick – note 7 | 30 200 000 | | 30 252 903 | | 29 241 854 |
| Grey Rock Casino - note 7 | 1 000 000 | | 1 918 080 | | 225 128 |
| Autres recettes | 500 000 | | 466 395 | | 558 711 |
| Total des recettes | 153 657 000 | \$ | 161 310 597 | \$ | 158 271 804 |
| Charges | | | | | |
| Paiements versés aux Premières Nations dans le cadre des ententes de partage des recettes – note 8 | 14 000 000 | \$ | 13 623 747 | \$ | 14 245 204 |
| Contribution au Fonds en fiducie pour l'avancement des arts – note 9 | 700 000 | | 700 000 | | 700 000 |
| Contribution au Fonds en fiducie pour l'avancement du sport – note 9 | 500 000 | | 500 000 | | 500 000 |
| Taxes et impôts – note 10 | 4 500 000 | | 4 679 133 | | 4 112 277 |
| Distribution à la province du Nouveau-Brunswick – note 11 | 130 257 000 | | 138 056 941 | | 134 994 835 |
| Total des charges | 149 957 000 | \$ | 157 559 821 | \$ | 154 552 316 |
| Excédent de l'exercice - note 2c | 3 700 000 | \$ | 3 750 776 | \$ | 3 719 488 |

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
État de l'évolution de l'actif financier net (dette nette)
pour l'exercice terminé le 31 mars

| | Budget de 2018 | | 2018 | | 2017 | |
|--|------------------|-----------|------------------|-----------|------------------|-----------|
| Dette nette – début de l'exercice | 4 396 522 | \$ | 4 396 522 | \$ | (2 653 955) | \$ |
| Changements durant l'exercice | | | | | | |
| Excédent de l'exercice | 3 700 000 | \$ | 3 750 776 | \$ | 3 719 488 | \$ |
| Variation des autres éléments du résultat global de la SLA – juste valeur marchande – note 6 | - | | 884 172 | | 260 458 | |
| Variation des autres éléments du résultat global de la SLA – futurs avantages sociaux – note 6 | - | | (147 524) | | 3 070 531 | |
| Augmentation de l'actif financier net | 3 700 000 | \$ | 4 487 424 | \$ | 7 050 477 | \$ |
| Actif financier net – fin de l'exercice | 8 096 522 | \$ | 8 883 946 | \$ | 4 396 522 | \$ |

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
État de l'évolution de l'excédent accumulé (déficit accumulé)
pour l'exercice terminé le 31 mars

| | Budget de 2018 | | 2018 | | 2017 | |
|--|------------------|-----------|------------------|-----------|------------------|-----------|
| Déficit excédent accumulé – début de l'exercice | 4 396 522 | \$ | 4 396 522 | \$ | (2 653 955) | \$ |
| Excédent de l'exercice | 3 700 000 | \$ | 3 750 776 | \$ | 3 719 488 | \$ |
| Variation des autres éléments du résultat global de la SLA – juste valeur marchande – note 6 | - | | 884 172 | | 260 458 | |
| Variation des autres éléments du résultat global de la SLA – futurs avantages sociaux – note 6 | - | | (147 524) | | 3 070 531 | |
| Excédent accumulé – fin de l'exercice | 8 096 522 | \$ | 8 883 946 | \$ | 4 396 522 | \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

| | 2018 | 2017 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Espèces et quasi-espèces générées par (utilisées dans les éléments suivants) : | | |
| Activités de fonctionnement | | |
| Excédent de l'exercice | 3 750 776 \$ | 3 719 488 \$ |
| Diminution (Augmentation) des comptes débiteurs | (755 637) | (1 777 121) |
| (Diminution) Augmentation des comptes créditeurs | 460 902 | 1 545 341 |
| (Diminution) Augmentation de la TVH à payer | (153 541) | 15 148 |
| (Diminution) Augmentation des recettes reportées | 54 744 | (83 534) |
| Fonds provenant des activités de fonctionnement | 3 357 244 \$ | 3 419 322 \$ |
| Activités d'investissement | | |
| Augmentation des investissements | (4 487 424) \$ | (7 050 477) \$ |
| Variation des autres éléments du résultat global de la SLA - juste valeur marchande | 884 172 | 260 458 |
| Variation des autres éléments du résultat global de la SLA – futurs avantages sociaux | (147 524) | 3 070 531 |
| Fonds provenant des activités d'investissement | (3 750 776) \$ | (3 719 488) \$ |
| Diminution des espèces et des quasi-espèces durant l'exercice | (393 532) \$ | (300 166) \$ |
| Espèces et quasi-espèces – début de l'exercice | 1 984 765 \$ | 2 284 931 \$ |
| Espèces et quasi-espèces – fin de l'exercice | 1 591 233 \$ | 1 984 765 \$ |
| Espèces et quasi-espèces représentées par : | | |
| À recevoir de la province du Nouveau-Brunswick | 1 591 233 \$ | 1 984 765 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2018

1. Nature de la Société

La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) est une société d'État en vertu de la *Loi sur la réglementation des jeux* en vigueur depuis le 26 juin 2008.

À ce titre, la SLJNB voit à l'élaboration, à l'organisation, à la tenue et à la gestion des loteries provinciales au nom de la Province. L'approbation de ces loteries et la participation de la SLJNB à toute autre activité commerciale ne relevant pas des loteries reconnues doivent être fournies par le lieutenant-gouverneur en conseil. La SLJNB est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique provinciale sur le jeu responsable ainsi que de la gestion des ententes avec les fournisseurs de services de casino avec des tierces parties privées chargées d'exploiter un casino dans la province. La SLJNB est l'actionnaire provinciale de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. (« SLA Inc. »), une société codétenue par les quatre provinces de l'Atlantique. La SLA Inc. exploite les programmes de loteries à billets et de loteries vidéo au nom de la Province. De plus, elle prend en charge et commercialise les produits de la Société de la loterie interprovinciale (« SLI »), une société codétenue par les dix provinces, qui exploite les loteries à l'échelle du pays. La SLJNB gère aussi les ententes provinciales de partage des recettes des jeux établies avec les Premières Nations.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Méthode de comptabilité

Les présents états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Conventions comptables particulières

Recettes et charges

Les recettes et charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans la période où la transaction ou l'activité qui a généré les recettes ou charges a eu lieu.

Recettes reportées

La Province du Nouveau-Brunswick exige que les organismes de bienfaisance/groupes sans but lucratif paient des droits de licence pour leurs activités liées au jeu, comme le bingo, les tirages au sort, etc. En outre, les fournisseurs de biens ou de services relatifs au jeu et les préposés au jeu, tels que les définit le règlement afférent à la *Loi sur la réglementation des jeux*, doivent être inscrits en vertu de la *Loi* et payer des frais d'inscription. Une partie de ces frais est donc non gagnée au 31 mars 2018. Ce montant est reporté et sera constaté en tant que recette au moment où les sommes seront gagnées.

Paiements de transfert du gouvernement

Les paiements de transfert du gouvernement constituent des transferts d'argent, tels que des subventions, à une société pour laquelle la SLJNB ne reçoit directement en échange aucun bien ni service. Dans les états financiers de la SLJNB, ils sont constatés en tant que charges dans la période où les activités relatives aux paiements de transfert surviennent, tant que ceux-ci sont autorisés et que les critères d'admissibilité sont remplis. Les paiements de transfert du gouvernement comprennent les contributions versées au Fonds de fiducie pour l'avancement des arts et au Fonds de fiducie pour l'avancement du sport.

c) Changements aux conventions comptables

À compter du 1^{er} avril 2017, la SLJNB a adopté les normes comptables canadiennes suivantes pour le secteur public : SP 3380 - Droits contractuels, SP 3210 - Actifs et SP 3320 - Actifs éventuels. Aucune constatation ou divulgation supplémentaire n'était nécessaire à la suite de l'adoption de ces normes. La

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2018

Note 2 (suite)

SLJNB a également adopté la norme SP 3420 – Opérations interentités. Les modifications ont été reflétées dans les états financiers et l'impact de cette modification sur les états financiers est décrit à la note 11. La norme SP 2200 – Information relative aux apparentés a également été adoptée, donnant lieu à des informations supplémentaires à la note 11. Les états financiers des exercices antérieurs, y compris les chiffres comparatifs, n'ont pas été ajustés.

d) Investissements

La SLJNB applique la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation afin de comptabiliser son investissement dans la SLA Inc. Selon cette méthode, l'investissement est tout d'abord constaté à son coût d'acquisition, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée afin de comptabiliser la quote-part du bénéfice ou des pertes de l'investissement revenant à la SLJNB, et réduit par les distributions reçues. Les conventions comptables de la SLA Inc. ne sont pas modifiées afin qu'elles correspondent à celles de la SLJNB.

La SLJNB applique la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition pour les investissements qu'elle réalise dans la Société de la loterie interprovinciale.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers constituent les sommes à percevoir de la Province du Nouveau-Brunswick, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et la TVH à payer, qui sont tous constatés à leur coût et qui sont censés s'approcher de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Les instruments financiers sont constatés lorsque la SLJNB devient partie aux droits et obligations contractuels de l'instrument financier.

Les instruments financiers sont retirés du bilan dès lors que les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant des actifs financiers sont arrivés à échéance ou ont été cédés, et que la SLJNB a cédé en substance tous les risques et les avantages inhérents à la propriété, ou sont retirés du bilan lorsque l'obligation contractuelle est acquittée, annulée ou a expiré.

f) L'incertitude de mesure

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs et des passifs et sur l'information fournie au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des recettes et des charges au cours de la période visée par les états financiers.

Les éléments nécessitant l'utilisation d'estimations importantes comprennent la TVH à payer sur les recettes tirées du jeu, les comptes débiteurs et la provision pour créances douteuses sur les comptes débiteurs des Premières Nations. En outre, les montants comptabilisés dans les états financiers de la SLA Inc., tels que la durée de vie utile des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des actifs non financiers, les charges à payer, les avantages sociaux futurs, les coûts de développement, la juste valeur des instruments financiers et le passif des prix non réclamés, ont tous une incidence sur la distribution

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2018

Note 2 (suite)

nette et sur l'affectation du bénéfice ou de la perte non distribué à la SLJNB. Les résultats réels peuvent être différents des estimations réalisées par la direction dans ces états financiers, et ces différences, qui peuvent être significatives, pourraient faire l'objet d'ajustements lors des prochaines périodes de déclaration. Les événements à venir étant imprévisibles, on ne peut établir de manière raisonnable à quel point la mesure est incertaine.

3. Gestion des risques

Voici une analyse des risques associés aux instruments financiers de la SLJNB :

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Les comptes débiteurs sont décrits à la note 4. L'exposition maximale au risque de crédit de la SLJNB au 31 mars 2018 correspond au solde des comptes débiteurs de 19 913 929 \$ et aux sommes à recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick de 1 591 233 \$. Une provision pour créances douteuses d'un montant de 14 743 049 \$ a été établie. Les soldes restants sont dus des parties reliées à la SLJNB et sont considérés comme présentant un faible risque si l'on se base sur l'historique de recouvrement.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure d'éteindre ou de remplir une obligation à temps ou à un prix raisonnable. Le risque de liquidité est géré par le Fonds consolidé de la Province du Nouveau-Brunswick afin de satisfaire aux exigences en matière d'exploitation et de capital. Selon la direction, le risque de liquidité est insignifiant.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt influent sur les flux de trésorerie futurs ou sur les justes valeurs des instruments financiers. Selon la direction de la SLJNB, l'exposition au risque de change est négligeable.

d) Risque de change

Un risque de change survient pour des instruments financiers libellés dans une devise étrangère. Selon la direction de la SLJNB, l'exposition au risque de change est négligeable.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2018

4. Comptes débiteurs

a) Somme à recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick (GNB) – Espèces et quasi-espèces

La SLJNB a recours au Fonds consolidé provincial comme compte en banque. Les fonds sont déposés dans ce compte et des chèques sont tirés de ce compte pour satisfaire aux obligations de la SLJNB. Le GNB n'a pas accès aux montants indiqués dans le tableau ci-dessous à des fins générales. Une somme à recevoir du GNB a été constatée pour ces montants comme suit :

| | <u>2018</u> | | <u>2017</u> | |
|--|------------------|----|------------------|----|
| TVH à payer | 118 830 | \$ | 272 371 | \$ |
| Recettes reportées | 221 335 | | 166 591 | |
| Somme à payer aux Premières Nations | 1 251 068 | | 1 445 803 | |
| Somme à payer au Fonds en fiducie pour l'avancement du sport | - | | 100 000 | |
| À recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick | <u>1 591 233</u> | \$ | <u>1 984 765</u> | \$ |

b) Comptes débiteurs

| | <u>2018</u> | | <u>2017</u> | |
|--|-------------------|----|-------------------|----|
| SLA Inc. | 2 592 078 | \$ | 3 362 494 | \$ |
| Premières Nations | 14 743 049 | | 14 743 049 | |
| Grey Rock Entertainment Center Inc. | 1 918 080 | | 225 128 | |
| Great Canadian Gaming (Nouveau-Brunswick) Ltd. (GCGNB) | <u>660 722</u> | | <u>827 621</u> | |
| | 19 913 929 | | 19 158 292 | |
| Moins : provision pour créances douteuses | <u>14 743 049</u> | | <u>14 743 049</u> | |
| | <u>5 170 880</u> | \$ | <u>4 415 243</u> | \$ |

5. Comptes créditeurs

| | <u>2018</u> | | <u>2017</u> | |
|--|------------------|----|------------------|----|
| Distributions à la Province du Nouveau-Brunswick | 5 170 880 | \$ | 4 415 243 | \$ |
| Somme à payer aux Premières Nations | 1 251 068 | | 1 445 803 | |
| Somme à payer au Fonds en fiducie pour l'avancement du sport | - | | 100 000 | |
| | <u>6 421 948</u> | \$ | <u>5 961 046</u> | \$ |

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2018

6. Investissement dans la Société des loteries de l'Atlantique Inc. – Excédent

6.1 Les tableaux ci-dessous présentent les données financières résumées de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. (SLA Inc.) ainsi que la part de la SLJNB de l'investissement dans la SLA Inc.

| Bilan | 2018 | | 2017 | |
|--|-----------------|-----------------------------|------------------|-----------------------------|
| | SLA Inc. | Part de la SLJNB | SLA Inc. | Part de la SLJNB |
| (en milliers de dollars) | | | | |
| Actif | 249 252 | \$ | 259 702 | \$ |
| Passif | 215 487 | | 242 865 | |
| Capitaux propres | | | | |
| Bénéfices non répartis | 31 131 | 8 041 | 17 503 | 4 437 |
| Autres éléments du résultat étendu (perte) accumulé | 2 633 | 843 | (667) | (41) |
| Capital social | 1 | - | 1 | - |
| Total des bénéfices non répartis | 33 765 | \$ 8 884 | \$ 16 837 | \$ 4 396 |
| Total du passif et des capitaux propres | 249 252 | \$ | 259 702 | \$ |

État des résultats

(en milliers de dollars)

| | | | | |
|--|----------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Marge brute | 607 625 | \$ | 614 008 | \$ |
| Charges | (136 187) | | (140 918) | |
| Autres produits (charges) | 69 | | 1 284 | |
| Taxes et versements au gouvernement fédéral | (52 282) | | (52 442) | |
| Bénéfice net | 419 225 | \$ 128 673 | \$ 421 932 | \$ 128 246 |
| Recettes des investissements provenant de la SLA Inc. | | 128 673 | \$ | 128 246 |

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2018

Note 6.1 (suite)

| | 2018 | | 2017 |
|--|------------------|-----------------|------------------|
| | Part de la | | Part de la |
| | SLA Inc. | SLJNB | SLA Inc. |
| | SLA Inc. | SLJNB | SLA Inc. |
| <u>Changements dans les bénéfices non répartis</u> | | | |
| <u>(Calcul des bénéfices non répartis)</u> | | | |
| (en milliers de dollars) | | | |
| Bénéfices non répartis, début de l'exercice | 17 503 \$ | 4 437 \$ | (6 738) \$ |
| Bénéfice net | 419 225 | 128 673 | 422 067 |
| Avantages sociaux futurs | | | |
| Variation des hypothèses actuarielles | (492) | (147) | 10 235 |
| Distribution du bénéfice aux actionnaires | (405 105) | (124 922) | (408 061) |
| Bénéfices non répartis, fin d'exercice | 31 131 \$ | 8 041 \$ | 17 503 \$ |
| <u>Changements dans les autres éléments du résultat étendu (perte) accumulé</u> | | | |
| (en milliers de dollars) | | | |
| Autres éléments de la perte globale au début de l'exercice | (667) \$ | (41) \$ | (1 906) \$ |
| Valeur marchande des instruments | | | |
| Variation de la juste valeur | 3 300 | 884 | 1 239 |
| Autres éléments du résultat (perte) étendu accumulé, fin d'exercice | 2 633 \$ | 843 \$ | (667) \$ |
| Investissement dans la SLA Inc. – Excédent | | 8 884 \$ | 4 396 \$ |

Le déficit de l'actionnaire dans les états financiers de 2015-2016 de la SLA Inc. découle de divers rajustements nécessaires pour harmoniser le cadre comptable de la société avec les Normes internationales d'information financière. La part la plus importante du déficit correspond au passif au titre des avantages sociaux futurs.

À compter du 31 mars 2018, la part de la dette de la SLA Inc. du Nouveau-Brunswick s'élève à 42,8 millions de dollars (48,7 millions en 2017).

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2018

6.2 Recettes des investissements provenant de la SLA Inc.

Le bénéfice de la SLA Inc. est réparti entre les quatre actionnaires provinciaux. La part de la SLJNB pour l'exercice courant, conformément à la note 6.1 (tableau de l'état des résultats) représente le bénéfice calculé de la SLA Inc. au Nouveau-Brunswick, tel qu'il est déterminé par la *Convention unanime des actionnaires modifiée et reformulée* (la « Convention »), signée le 8 août 2000. En vertu de la Convention, les frais que la SLA Inc. a engagés pour les activités de la SLJNB, notamment pour des terminaux de loterie vidéo, des investissements, des intérêts et des frais généraux, sont déduits des recettes attribuées à la SLJNB.

En 2017-2018 et en 2016-2017, la SLA Inc. a retenu une partie du bénéfice. Le tableau suivant montre le bénéfice net que la SLA Inc. a distribué à la SLJNB. Les retenues sont des remboursements à la SLA Inc. qui, à leur tour, augmentent les capitaux propres des actionnaires de la SLA Inc. et augmentent l'investissement de la SLJNB dans la SLA Inc.

| Recettes des investissements provenant de la SLA Inc. | 2018 | 2017 |
|--|-------------------|-------------------|
| (en milliers de dollars) | | |
| Part du bénéfice net de la SLJNB (note 6.1) | 128 673 \$ | 128 246 \$ |
| Bénéfice retenu – paiements supplémentaires au régime de retraite (note 6.3) | (3 743) | (3 743) |
| Bénéfice non réparti | (8) | (17) |
| Répartition nette à la SLJNB | 124 922 \$ | 124 486 \$ |

6.3 Paiements supplémentaires au régime de retraite

Entre l'exercice financier 2006-2007 et août 2013, la SLA Inc. a financé des paiements supplémentaires versés au régime de retraite au moyen de sa marge d'exploitation de crédit. Le conseil d'administration de la SLA Inc. a convenu qu'à partir de septembre 2013, les actionnaires financeraient leur part du déficit par la réduction pendant sept ans des paiements des bénéfices qu'ils reçoivent mensuellement. L'incidence sur les répartitions des futurs bénéfices pour la SLJNB est la diminution d'environ 3 700 000 \$ par exercice pour une incidence totale de 20 900 022 \$. En 2017-2018, les remboursements se sont chiffrés à 3 743 292 \$ (3 743 292 \$ en 2016-2017) et ils ont été retenus sur la part des bénéfices nets de la SLA Inc. à payer à la SLJNB, comme le montre la note 6.2.

7. Ententes avec les fournisseurs de services de casino

En 2008, la SLJNB a signé une entente relative aux prestations de services de casino (EPSC) avec Sonco Gaming New Brunswick Limited Partnership (Sonco). En octobre 2015, comme l'EPSC l'autorise et la SLJNB l'approuve, Casino NB a été vendu et l'EPSC a été transférée à un nouveau fournisseur de services de casino, Great Canadian Gaming New Brunswick (GCGNB) Limited, une filiale en propriété exclusive de la société de jeux cotée en bourse Great Canadian Gaming Corporation (GCGC).

En septembre 2014, la SLJNB a conclu une entente avec le Grey Rock Entertainment Center Inc. (GREC, Inc.) relativement à la mise en place d'une installation de casino dans la Première Nation des Malécites du Madawaska. Le Grey Rock Casino a ouvert ses portes le 1^{er} mars 2015.

À compter de l'exercice 2017-2018, les ententes avec les fournisseurs de services ont été modifiées afin d'éliminer les ratios de répartition variables selon des seuils spécifiques de recettes brutes associées au jeu.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2018

Note 7 (suite)

Au cours de l'exercice 2017-18, les recettes tirées des jeux de casino de GCGNB à la SLJNB se sont élevées à 30 252 903 \$ (29 241 854 \$ en 2016-17). Le total des recettes affectées à GCGNB pour les services opérationnels de Casino Nouveau-Brunswick s'est élevé à 31 649 565 \$, somme qui comprend les 680 454 \$ correspondant à la conservation des jeux de machines à sous faisant l'objet d'une location.

Au cours de l'exercice 2017-18, les recettes tirées des jeux de casino de GREC à la SLJNB ont totalisé 1 918 080 \$ (225 128 \$ en 2016-17). L'affectation totale des recettes à GREC Inc. pour les services opérationnels s'est élevée à 8 142 447 \$; ceci comprenait 94 026 \$ représentant la conservation des machines à sous faisant l'objet d'une location.

8. Ententes relatives au partage des recettes avec les Premières Nations

Au 31 mars 2018, huit Premières Nations ont des ententes avec le ministre des Finances conformément aux dispositions de la *Loi sur la réglementation des jeux* et ont des commissions de jeux de hasard actives. Elles reçoivent ainsi un paiement relatif aux programmes de loteries à billets et de loteries vidéo sur les réserves. Les paiements aux Premières Nations en vertu des ententes de partage des recettes sont comme suit :

| | <u>2018</u> | <u>2017</u> |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Première Nation de St. Mary's | 6 901 402 \$ | 6 490 856 \$ |
| Première Nation Malécite du Madawaska | 9 481 | 1 278 967 |
| Première Nation de Woodstock | 2 245 007 | 2 214 845 |
| Première Nation d'Oromocto | 1 646 371 | 1 448 107 |
| Première Nation de Kingsclear | 118 860 | 76 020 |
| Première Nation d'Elsipogtog | 892 577 | 934 723 |
| Première Nation d'Eel River Bar | 1 074 169 | 1 093 285 |
| Première Nation d'Esgenoôpetitj | 735 880 | 708 401 |
| Total | <u>13 623 747 \$</u> | <u>14 245 204 \$</u> |

Un examen des paiements versés aux Premières Nations, effectué par la direction, a permis de constater que des erreurs de calcul avaient donné lieu à des trop-perçus de l'ordre de 14 743 049 \$ pour la période 2003-2016. Une provision pour créances irrécouvrables a été établie pour le montant total des trop-perçus enregistrés avant le 1^{er} janvier 2016. À compter du 1^{er} janvier 2016, les erreurs de calcul qui ont donné lieu aux trop-perçus ont été corrigées et aucun trop-perçu n'a été enregistré en 2016-2017 ou en 2017-2018.

9. Fonds en fiducie

Les bénéficiaires annuels de la loterie destinés aux Fonds en fiducie pour l'avancement des arts et du sport ont été fixés à 700 000 \$ et à 500 000 \$ respectivement en vertu de la *Loi sur la réglementation des jeux*.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2018

10. Taxes et impôts

En tant qu'inscrite réglementée aux fins de la TVH, la SLJNB verse les taxes au gouvernement du Canada conformément au *Règlement sur les jeux de hasard* de la *Loi sur la taxe d'accise (le Règlement)*. Une taxe imputée sur les dépenses liées au jeu est calculée selon une formule établie dans le *Règlement*. La SLJNB ne participe actuellement pas aux activités commerciales qui ne sont pas liées au jeu.

11. Opérations entre apparentées

La SLJNB est liée à la Province et à tous les ministères, organismes, commissions et sociétés de la Couronne sous le contrôle commun de la Province du Nouveau-Brunswick.

Les opérations entre apparentées (opérations entre entités sous contrôle commun) sont comptabilisées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont effectuées selon des modalités similaires à celles des entités sans lien de dépendance.

Des opérations avec la Province du Nouveau-Brunswick et des entités sous contrôle commun de la Province du Nouveau-Brunswick ont été conclues et réglées selon des conditions de commerce normales, à l'exception des services relatifs aux bureaux, à la technologie de l'information, aux ressources humaines, aux services juridiques, opérationnels et administratifs, qui sont fournis gratuitement à la SLJNB par la Province du Nouveau-Brunswick.

La SLJNB transfère l'excédent de ses recettes sur ses charges à la Province du Nouveau-Brunswick. Suite à l'adoption de la norme SP 3420 – Opérations interentités, la distribution à la Province du Nouveau-Brunswick est maintenant présentée dans l'état des résultats. Auparavant, ceci se retrouvait dans les états de l'évolution de l'actif financier net et de l'évolution de l'excédent accumulé. L'adoption de cette nouvelle convention comptable a entraîné une modification de l'excédent annuel de l'exercice précédent et des charges totales de l'exercice précédent présentés dans l'état des résultats. La distribution à la Province du Nouveau-Brunswick est inscrite comme charge dans l'état des résultats et s'élevait à 138 056 941 \$ en 2017-2018 (134 994 835 \$ en 2016-2017).

L'état de la situation financière contient les montants suivants reliés aux apparentées :

| | <u>2018</u> | | <u>2017</u> |
|---|-------------------------|-----------|-------------------------|
| À recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick | 1 591 233 | \$ | 1 984 765 |
| Somme à payer à la Province du Nouveau-Brunswick | 5 170 880 | | 4 415 243 |
| Somme nette à payer à la Province du Nouveau-Brunswick | <u>3 579 647</u> | \$ | <u>2 430 478</u> |

L'état des résultats comprend les montants suivants qui ont été payés à des entités liées à la Province du Nouveau-Brunswick :

| | <u>2018</u> | | <u>2017</u> |
|--------|-------------|----|-------------|
| Charge | 139 256 941 | \$ | 136 194 835 |

Les apparentées incluent également les principaux dirigeants ayant le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la SLJNB, les membres de leur famille proche et toute entité étroitement liée à ces personnes. Les principaux dirigeants de la SLJNB ont été identifiés comme les membres du conseil d'administration ainsi que les dirigeants de la société. Pour l'exercice se

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2018

Note 11 (suite)

terminant le 31 mars 2018, il n'y a eu aucune opération à signaler entre la SLJNB et les principaux dirigeants, les membres de leur famille proche ou les entités qui leur sont affiliées.

12. Passif éventuel

Actuellement, la Société fait l'objet de créances impayées et de créances potentielles. Pour le moment, on ne peut pas déterminer le résultat probable de l'une quelconque de ces actions en justice. La SLJNB a déjà été codéfenderesse dans une réclamation qui a été réglée et inscrite dans les états financiers de la Province.

13. Budget

Les chiffres budgétaires inclus dans les présents états financiers ont été tirés des estimations approuvées par le conseil d'administration de la SLJNB.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2017 ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour 2018.

ANNEXE A

Taux de remise des jeux de loterie vidéo au Nouveau-Brunswick

Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Vous trouverez ci-dessous les résultats des activités par rapport aux taux de remise prescrits dans le *Règlement sur les systèmes de loterie vidéo 2008-112*.

| Genre de jeu de pari vidéo | Taux de remise | Genre de jeu de pari vidéo | Taux de remise |
|----------------------------|----------------|----------------------------|----------------|
| 7s Wild | 93,04 % | Polar Plunge D01 | 93,52 % |
| American Original | 92,86 % | Power Keno | 94,96 % |
| Big City 5s | 85,38 % | QH Triple Blazing 7s | 92,67 % |
| Blazing Shots | 92,99 % | Quick Pay Jackpots | 87,84 % |
| Bonus Sevens Wild | 92,96 % | Raging Wild D01 | 93,02 % |
| Candy Bars D05-PATTERN | N/A | Royal Spins | 92,89 % |
| Cash M If You Can | 93,11 % | Royal Spins Deluxe | 92,92 % |
| Cats 15Lines D03 | 92,50 % | Run With The Pack | 92,54 % |
| Cherry Rain | 92,82 % | Siberian Storm MultiWay | 93,09 % |
| Cherry Rain Deluxe | 92,94 % | Smash The Pig | 92,78 % |
| Cranks Bash | 92,74 % | Sugar Sugar | 92,79 % |
| Dangerous Beauty D04 | 92,67 % | Super Crazy Fruit Pots | N/A |
| Double Da Vinci Diamonds | 92,67 % | Swan Lake D02 | 93,05 % |
| Emerald Falls | 91,75 % | The Big Easy | 92,79 % |
| Fiddlers Fortune | 92,34 % | The Wild Life | 92,83 % |
| Fireball Keno | 92,60 % | Triple Staxx | 92,86 % |
| Golden Goddess D04 | 92,88 % | Triple Trouble Keno | 94,77 % |
| Golden Jungle T03 | 92,60 % | Trouble In The Henhouse | 92,94 % |
| Hot Rocks | 92,83 % | Vegas 7s | 90,29 % |
| How The Bonus Was Won | 92,88 % | Wild Pride | 92,79 % |
| Kitty Glitter D02 | 92,62 % | Wild Wranglers | 92,96 % |
| Lobstermania | 93,05 % | Wolf Run 2 | 93,64 % |
| Magic Merlin | 92,97 % | Wolf Run D02 | 92,71 % |
| Ole Jalapenos | 92,94 % | | |

Nota :

- (1) Ce tableau comprend seulement les jeux en activité au 31 mars 2018.
- (2) Tous les jeux sont testés et ont une attestation de pourcentage de versement de gain conforme aux règlements. Dans la pratique, les versements varient en fonction du nombre de parties par jeu.